



Bordeaux, le 25 août 2016,

Monsieur le directeur académique,

L'année qui vient de s'écouler fut une année compliquée, éprouvante et tendue du fait de terribles événements mondiaux, et les attentats de Nice du 14 juillet et de St Etienne du Rouvray du 26 juillet ont à nouveau plongé la France dans l'horreur. Le risque que d'autres actes fous et criminels se produisent est fort, chacun s'y prépare, y pense, le redoute. De nouvelles mesures et consignes pour les écoles et les établissements scolaires ont été présentées par les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur. Pour que cette nouvelle culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels se développe dans l'Education nationale, il y a nécessité à ce que la communauté éducative se l'approprie. Pour cela les personnels qui ne sont pas des professionnels de la sécurité doivent être accompagnés par des spécialistes (diagnostic de sécurité des locaux, organisation des exercices de confinement ou d'attentat-intrusion).

De plus, dans les écoles en particulier, où les temps sont partagés avec la collectivité et parfois des associations, tout ne peut reposer sur les seuls directeurs. Pour le SE-UNSA, cet accompagnement est fondamental. Pour le SE-UNSA, parce qu'on ne peut pas être, sur ces questions, dans de simples logiques d'injonction, il est nécessaire de penser une formation initiale et continue qui s'inscrit dans la durée pour l'ensemble des personnels afin de construire ces gestes professionnels de gestion de crise. La répétition des actes terroristes alourdit la responsabilité des personnels et la formation ne doit certainement pas se limiter aux seuls chefs d'établissement, inspecteurs de l'Education nationale ou directeurs d'école. Dans ce processus de construction culturelle, si l'Ecole de la République doit être fortement mobilisée, elle est, et doit rester, une école ouverte permettant des contacts directs entre chaque membre de la communauté éducative.

L'enseignement moral et civique reprend plus que jamais son sens en éveillant le sens moral des élèves et en transmettant des valeurs pour organiser le vivre ensemble. Il reste insuffisant si les personnels ne sont pas plus accompagnés sur ce terrain en leur proposant des outils, des pratiques, des approches éducatives. Les ressources impersonnelles et numériques du type Eduscol, Magistère ou simplement une vidéo de notre ministre ne peuvent suffire.

Le traumatisme lié aux attentats est présent et prégnant et les enfants et les jeunes se retrouvent confrontés à eux-mêmes et à leurs angoisses, sans forcément savoir avec qui les partager, avec qui en parler. La démarche pour permettre aux enfants de s'exprimer, se questionner, dire leur peine, leur colère, leur solidarité, leur peur n'a rien d'évidente et les conseils donnés aux éducateurs des structures de loisirs dans l'été devraient être mis à disposition de l'ensemble des parents et non pas seulement aux parents qui en font la demande. Cela devrait être la mission de l'Etat dans son rôle de protection des mineurs d'accompagner les parents dans le soutien ... Etrange que nous recevions toutes et tous -et

de manière de plus en plus personnalisée- nos déclaration d'impôts, nous expliquant ce que l'Etat fait de l'argent ainsi récolté, mais que dans une période si troublée, aucun courrier ne vienne soutenir les familles, inscrire la solidarité dans une démarche collective et proposer des aides indispensables. Etonnant que les élus si prompts en période électorale à remplir nos boites aux lettres de leur propagande, n'aient pas jugé utile d'écrire à ceux qu'ils représentent pour leur apporter un soutien qui serait bienvenu.

Une nouvelle année scolaire débute et son calendrier adopté en 2015 dans le cadre triennal soulève des interrogations. Les vacances d'automne débutent en milieu de semaine, le mercredi 19 octobre. Cela permet de respecter l'alternance 7 semaines de classe/2 semaines de vacances. Ce rythme est considéré comme le meilleur schéma pour favoriser les apprentissages. Excellent argument en soit mais... Argument non-valable au regard de la durée de la dernière période de classes : de 10 semaines pour la zone A à 12 semaines pour la zone C. Quelle logique prévaut alors ? On sait bien que les intérêts de tous les acteurs impliqués dans un calendrier scolaire sont divergents, mais nous devons réaffirmer que l'intérêt des élèves devrait prévaloir. Nul doute en effet que cette dernière période ne paraisse insoutenable aux élèves et aux enseignants. Le SE-UNSA souhaite qu'à l'avenir, cette question soit remise à plat en explorant notamment la possibilité de déconnecter le calendrier du lycée, contraint par les épreuves du bac, de celui de l'élémentaire. Il faut également étudier la possibilité de petites vacances supplémentaires permettant une pause pendant la 5^e période toujours trop longue.

Dans le cadre de ce calendrier, et depuis l'année dernière, la 2^{ème} journée de pré-rentrée est remplacée par "*deux demi-journées [...] qui pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.*" Cela pénalise notamment les équipes qui faisaient jusqu'à maintenant le choix d'effectuer ces deux journées de pré-rentrée avant la rentrée. Pour le SE-UNSA, cette journée doit être rendue aux professionnels que sont les enseignants pour l'organisation de leur travail personnel et en équipe.

Pour cette rentrée, les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entrent en vigueur pour l'ensemble des cycles. La création du cycle 3 créant un véritable pont entre l'école et le collège est accueilli favorablement par le SE-UNSA. A cette rentrée, le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) deviendra également réalité pour tous, du cycle 2 au cycle 4 même si la mise en place des téléservices complets n'est prévue que pour la rentrée 2017. Le SE-UNSA espère que les informations et l'assistance concernant ce nouveau livret numérique ne sauraient trop tarder et qu'il sera vite opérationnel pour qu'il ne devienne pas une surcharge de travail pour nos collègues.

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Gwénaëlle Gélisse
Cédrine Sancier